



KOMET - RECTIFICATION DU COMMUNIQUÉ DE PRESSE DATÉ DU 31 AOÛT 2018 ANNONÇANT UN PLACEMENT PRIVÉ

Québec, le 27 septembre 2018 – Les Ressources Komet inc. (« Komet » ou la « société ») désire rectifier des informations incluses dans son communiqué de presse du 31 août 2018 annonçant un placement privé sous forme de débenture convertible (la « débenture »).

Le montant total de 1 000 000 \$ sera investi en totalité par Robert Wares, administrateur de la société.

La débenture sera convertible au gré du souscripteur à tout moment avant la date d'échéance au prix de 0,40 \$ par action ordinaire. De plus, la société pourra forcer la conversion de la débenture si les actions ordinaires de la société se transigent à plus de 1,00 \$ pendant plus de 10 jours consécutifs.

Les titres émis dans le cadre du placement seront assujettis à une période de détention de quatre mois à compter de la date de clôture.

Le placement a été effectué en vertu des dispenses de prospectus des lois sur les valeurs mobilières applicables et est assujetti à l'approbation de la Bourse de croissance TSX.

Le placement constitue une opération avec une personne apparentée selon Règlement 61-101 *sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières* (« Règlement 61-101 »). Toutefois, la société est dispensée de l'obligation de l'évaluation officielle et de l'approbation des porteurs minoritaires en vertu des articles 5.5 (a) et 5.7(1) (a) du Règlement 61-101.

Ni la Bourse de croissance TSX ni le fournisseur de services de réglementations (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'acceptent quelque responsabilité que ce soit quant à la véracité ou l'exactitude de ce communiqué.

Relations avec les investisseurs / renseignements :

Lucas Werner Claessens, Président et chef de la direction
Email : lw.claessens@kometgold.com
Tel : +1-647-647-2285